

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le 5 septembre 2023, à compter de 19 h à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de madame Lyne Ash, mairesse et en présence des conseillères et conseillers suivants :

Véronique Lemire, conseillère #2
Linda Pomerleau, conseillère #3
Michel Ayotte, conseiller #5
Luc Bernèche, conseiller #6
Siège #4, vacant

Est absent :
Yves Bourassa, conseiller #1

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

Mot de bienvenue

Madame Lyne Ash, mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et ouvre l'assemblée à 19h08.

7320-09-23

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Pomerleau et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté

- 1 Mot de bienvenue
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions
- 4 Contrat emphytéose - Comité de valorisation et de Développement de Nédélec
- 5 Période de questions
- 6 Prochaine séance le 18 septembre 2023
- 7 Levée de la séance

Période de questions

Quelques questions sont posées par l'assistance sur le projet de la Maison Darveau.

Contrat emphytéose - Comité de valorisation et de Développement de Nédélec

7321-09-23

Offre de services professionnelles - Deveau avocats

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec prennent la décision d'accepter l'offre de services professionnelles présenté par Maître Marc Trembaly de la firme Deveau avocats de Gatineau

ATTENDU QUE les coûts pour la mise en place d'un contrat emphythéotique sont de 215\$/heure pour un approximation de 20 à 35/heures de travail taxes en sus

EN CONSÉQUENCE:

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par Linda Pomerleau et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de services professionnelles présenté par Maître Marc

Trembaly de la firme Deveau avocats tel que rédigé taxes en sus.

7322-09-23

Entente entre le Comité de valorisation et la municipalité de Nédélec

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec prennent la décision d'aller de l'avant avec un contrat emphytéotique (démembrement de son droit de propriété) sur la propriété situé au 38 rue principale;

ATTENDU QUE le Comité de Valorisation et de Développement de Nédélec s'engage à défrayer 50% des frais encourus pour la préparation et la publication d'un contrat emphytéotique entre les deux parties;

ATTENDU QUE ledit contrat pourrait être d'une durée de 99 ans;

ATTENDU QU'un seule membre du Comité de Valorisation et de Développement de Nédélec siègera sur le sous comité mis en place pour la rédaction du contrat emphytéotique;

ATTENDU QUE un membre du conseil de la municipalité de Nédélec avec la collaboration de la DG siègeront sur le sous comité mis en place pour la rédaction dudit contrat

EN CONSÉQUENCE:

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution

Il est proposé par Véronique Lemire et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de signer l'entente avec le CVDN tel que rédigée.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé, directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

Période de questions

Prochaine séance le 18 septembre 2023

7323-09-23

Levée de la séance

Levée de la séance à 19h36, est proposée par Luc Bernèche.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

Je, Lyne Ash, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.